

FILIÈRE AUTRES POISSONS

Sommaire

FILIERE AUTRES POISSONS	2
1. DESCRIPTION DE LA FILIÈRE	2
1.1. Le milieu naturel	2
1.2. Les techniques et les produits	2
1.3. Les acteurs	3
1.4. Les structures et modes d'organisation	3
<i>1.4.1. Structures de production</i>	<i>3</i>
<i>1.4.2. Structures d'appui</i>	<i>4</i>
<i>1.4.3. Structures de commercialisation</i>	<i>4</i>
<i>1.4.4. Structures de gestion</i>	<i>5</i>
1.5. L'économie globale de la filière	6
2. ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE	7
2.1. Analyse externe	7
2.2. Analyse interne	7
3. POLITIQUE	8
3.1. Enoncé de la politique	8
3.2. Objectifs	8
3.3. Stratégies	8
3.4. Grands axes d'actions	8
ANNEXES	9
Abréviations	9
Références	9
Petit glossaire	9

FILIERE AUTRES POISSONS

1. DESCRIPTION DE LA FILIÈRE

1.1. Le milieu naturel

Les poissons retenus dans cette filière sont, principalement, les gros pélagiques (vivant en pleine eau), les poissons benthiques ou démersaux (vivant sur le fond) en milieu maritime et exploités par la pêche industrielle et artisanale, et les poissons d'accompagnement des chalutiers crevettiers. Les petits poissons pélagiques marins sont en grande partie exploités par la pêche traditionnelle maritime, la pêche artisanale aux poissons n'en extrayant qu'une part infime du potentiel.

Le vaste plateau continental de Madagascar ($\approx 117\,000\text{ km}^2$) est riche en ressources ichtyologiques. Mais la forte productivité en poissons pélagiques et benthiques est constatée, particulièrement, dans les baies et les estuaires, riches en matières organiques, qui découpent, essentiellement, la côte occidentale. Ce plateau continental est bordé au niveau du talus par des barrières récifales immergées et est parsemé en-deça par des massifs de coraux, concentrant la pêche par chalutage sur les fonds vaseux ou sablo-vaseux localisés toujours dans les baies à fort taux de sédimentation.

D'après les statistiques officielles de l'administration des pêches, la production estimée en 2001 est de 4 500 tonnes de poissons d'accompagnement débarqués par les chalutiers crevettiers et de 2 300 tonnes de gros pélagiques et de poissons de fond de la pêche industrielle et artisanale aux poissons.

1.2. Les techniques et les produits

Après quelques tentatives non concluantes de prospection de poissons dans les eaux malgaches effectuées au début des années 90, la pêche semi-industrielle commerciale aux poissons n'a débuté qu'en 1995. La Société RIAKA avec un partenaire réunionnais avait affrété trois long-liners (16 m de long, 250 CV) et utilisé des moulinets comme engins de pêche. Elle a exploité les stocks de poissons de fond près de l'île Ste Marie et dans le Sud de Toliara. Les faibles captures réalisées (200 tonnes/an) étaient nettoyées, éviscérées à bord et conservées sous glace. Elles étaient exportées à l'état frais sur La Réunion. Dès 1996, la société était, déjà, confrontée à la concurrence des poissons de fond de petite taille, provenant de l'Inde, et très recherchés par les Réunionnais. En 1997, ses activités ont été arrêtées suite à l'embargo décrété par l'Union Européenne sur les produits halieutiques malgaches.

En 1999, la société ALIZE a ré-exploité ces trois long-liners dans la région de Toliara. Ses captures, constituées de gros pélagiques, sont conservées sous glace à bord et transférées vers son usine flottante accostée au port de Toliara pour être nettoyées, éviscérées, conditionnées et congelées avant leur exportation, principalement, vers les marchés européens et en faible proportion vers l'île Maurice. En 2001, les prises de la flottille ont pu dépasser 300 tonnes. Cependant, les activités de la société ALIZE ont été arrêtées, en 2002, du fait du coût de revient trop important, insuffisamment compétitif sur le marché.

Après une pêche exploratoire aux poissons réalisée en 1999 par le Thailand Madagascar Fisheries Group, la société Pêcherie de Boeny a débuté la pêche industrielle commerciale en avril 2001 dans la région de Mahajanga. Elle exploite 7 chalutiers par arrière qui ciblent aussi bien les poissons pélagiques, dont les maquereaux indiens sont dominants dans les captures, que les poissons nobles de fond (10% seulement des captures). Une partie de la production est exportée, seuls 45% sont débarqués pour le marché local et constitués de gros pélagiques, de raies, de requins et d'autres produits halieutiques. Tous les poissons nobles de fond, vidés, étêtés et congelés à bord sont exportés sur l'Europe, les autres poissons sont éviscérés et congelés à bord et exportés vers les pays asiatiques.

La pêche artisanale aux poissons est réalisée à bord d'embarcations en bois, en plastique, en fibre de verre ou en acier, propulsées par des moteurs in-bord ou hors-bord, n'excédant pas 50 CV (limite fixée par l'Administration). Elle cible les poissons de fond à l'aide de lignes, de palangres ou de filets. Sur la côte Est, la pêche artisanale aux poissons de fond est réalisée par des pêcheurs artisanaux individuels disposant d'une quarantaine d'embarcations (données 1995). Toute la production est écoulee sur les marchés locaux (Toamasina-Antananarivo) à l'état frais, sous glace après éviscération à bord. Sur la côte Ouest, elle est réalisée à bord des chalutiers crevettiers de trois sociétés et effectuée à la ligne. Les captures sont conservées sous glace à bord et transférées dans les usines à terre des sociétés où elles sont traitées. Les produits sont destinés à l'exportation ou à la vente locale dans les grandes surfaces, sous forme de produits congelés éviscérés et étêtés ou frais, éviscérés.

Tous les chalutiers crevettiers industriels débarquent les poissons d'accompagnement pour le marché local. Les gros poissons sont éviscérés avant d'être congelés et les petits sont congelés entiers. Le traitement est réalisé directement à bord. La vente locale de ces poissons d'accompagnement se fait dans les poissonneries des grands centres de consommation.

1.3. Les acteurs

Les intervenants dans cette filière sont nombreux et très divers.

- Les pêcheurs artisans de la côte Est sont constitués d'une quarantaine de patrons-pêcheurs avec tous leurs équipages (données de 1995) ;
- Les sociétés artisanales de pêche crevettière sont au nombre de trois : SOPEMO de Morondava, SOGEDIPROMA de Mahajanga et DONNE et FILS de Nosy-Be qui à la fois, chalutent les crevettes, pêchent les poissons et assurent la distribution ou la vente directe des produits ;
- La société industrielle Pêcherie de Boeny, la seule actuellement opérationnelle, est localisée à Mahajanga ;
- Les 10 sociétés industrielles de pêche crevettière qui débarquent les poissons d'accompagnement ;
- Les poissonneries des grands centres de consommation et les grandes surfaces.

1.4. Les structures et modes d'organisation

1.4.1. Structures de production

Les activités de pêche artisanale sur la côte Est ont été reprises en 1992. Elles étaient, et restent jusqu'à maintenant, axées sur l'exploitation des poissons nobles de fonds coralliens et récifaux ainsi que des requins. A cette époque, les patrons-pêcheurs réalisaient à la fois une pêche de prospection et une pêche de production. Actuellement, ils pêchent le plus souvent dans leurs zones habituelles entre Masoala et Mahanoro, tous les stocks n'étant pas encore suffisamment connus.

Avant toute pêche commerciale, les sociétés industrielles de pêche aux poissons réalisent d'abord, pendant une certaine période, une pêche de prospection grâce à une licence de pêche exploratoire délivrée par l'administration des pêches.

La pêche aux poissons réalisée à bord des chalutiers crevettiers artisanaux est effectuée durant les trajets vers les zones de chalutage des crevettes.

Les sociétés industrielles crevettières chalutent en même temps les crevettes et les poissons. Une fois les chaluts remontés à bord, ces deux groupes de produits sont triés. Ils sont traités séparément à bord. Les crevettes sont les premières à être travaillées.

1.4.2. Structures d'appui

En 1993, le Programme Sectoriel Pêche de l'Administration des Pêches et de son partenaire la FAO, a réalisé une étude de faisabilité technico-économique du développement de la pêche artisanale sur la côte Est. Cette étude a fait suite à l'arrivée des embarcations et du complexe de froid du don japonais, confiés par l'Administration aux opérateurs de la côte Est. Elle avait pour but de promouvoir la participation de la pêche artisanale dans le ravitaillement en poissons des marchés intérieurs. Elle a mis en place un système statistique de suivi de la production et du rendement de la pêche artisanale et a proposé un schéma de commercialisation en frais des produits vers les marchés de la capitale. Elle a, également, appuyé les pêcheurs artisans dans la formation de leur groupement dénommé TAZARA créé en 1994.

Les sociétés de pêche industrielle et artisanale crevettière sont membres du Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar (GAPCM). Ce Groupement a été créé à la demande de l'Administration en 1994 pour constituer une base de dialogue pour l'aménagement de la pêcherie crevettière entre l'Administration et les armateurs. Les activités de ce groupement ont, effectivement, démarré à la mi-1996 avec un soutien financier de l'AFD et de la Coopération Française.

1.4.3. Structures de commercialisation

Les pêcheurs artisans débarquent leurs captures sur la plage, près du port de Toamasina. Pour la vente locale, soit les patrons-pêcheurs transportent eux-mêmes les produits vers les marchés de la ville, soit des vendeurs viennent au point de débarquement acheter les produits avant de les vendre aux marchés, aux restaurants ou en porte à porte. Les produits destinés aux marchés intérieurs (Moramanga-Antananarivo) sont acheminés sous glace par la route. Ce sont les patrons-pêcheurs eux-mêmes qui transportent les produits individuels ou groupés. Leurs clients d'Antananarivo sont constitués, surtout, par les grandes surfaces. La seule société industrielle aux poissons opérationnelle, effectue elle-même toutes les différentes

activités, de la pêche jusqu'à la commercialisation. Elle dispose de points de vente entre Mahajanga et Fianarantsoa.

Concernant les poissons d'accompagnement, chaque groupe de sociétés crevettières dispose d'une structure de commercialisation.

- Les PNB de Nosy Be passent pour leur groupe UNIMA.
- Les sociétés du groupe REFRIGEPECHE passent par la société SOPROMER, société de stockage et de distribution, membre du groupe, qui dispose d'une structure de stockage et de traitement et de plusieurs poissonneries à Antananarivo. Sur l'axe Toamasina-Fianarantsoa, REFRIGEPECHE-Est assure la commercialisation de ses propres produits, grâce à ses différents points de vente le long de l'axe.
- Le groupe MELAKY/MENABE assure lui-même la commercialisation de ses produits.
- La SOMAPECHE passe par la SOGEDIPROMA qui est, également, une société de distribution de produits halieutiques. Elle dispose, grâce aux dons japonais, de camions frigorifiques pour les transports et d'un complexe de froid à Antananarivo qui ravitaille les différentes poissonneries de la capitale.

1.4.4. Structures de gestion

Le Décret 94.112 du 18 février 1994 portant organisation générale des activités de pêche maritime fixe la puissance maximale des embarcations utilisées par la pêche artisanale à 50 CV maximum. Cette puissance maximale était de 25 CV avant février 1994.

Le Décret 71.238 du 18 mai 1971, réglementant l'exercice de la pêche par chalutage dans la mer territoriale limite les plus petites mailles des chaluts à 20 mm et 35 mm de côté respectivement pour les crevettes et les poissons. En début 2004, l'administration des pêches oblige les armateurs industriels crevettiers à mettre en place des grilles d'échappement (TED ou Turtle Exclusive Devices) au niveau des chaluts pour minimiser les captures accidentelles des espèces menacées et protégées.

A partir de la campagne crevettière 1995/1996, l'administration des pêches a incité les armateurs à débarquer des poissons d'accompagnement dans un rapport 1/1 (poissons/crevettes). Compte tenu de l'évolution de la pêche crevettière, ce rapport a été descendu à 0,5/1 à partir de 2000.

Le Centre de Surveillance des Pêches s'occupe du contrôle des activités sur le terrain (existence et validité des autorisations et des permis de pêche et de collecte, les embarcations, les engins de pêche...). La collecte des données statistiques pour les besoins d'information, de planification et de gestion de la ressource est assurée par les circonscriptions de la pêche et des ressources halieutiques. Les vétérinaires officiels de la Direction de la Santé Animale et du Phytosanitaire délivrent les agréments d'exportation pour les installations en mer (bateaux) et pour les installations à terre de traitement et de stockage ainsi que les certificats d'origine et de salubrité pour les produits à exporter.

1.5. L'économie globale de la filière

L'exportation des poissons (petits, gros pélagiques et poissons de fond), selon les statistiques officielles en 2001, a permis une rentrée en devises d'environ 57 millions de USD dont près de la moitié provient de la production de la pêche industrielle et artisanale aux poissons. L'autre moitié provient de la collecte, principalement de petits pélagiques et de petits poissons de fond, auprès des pêcheurs traditionnels, traitée et exportée par les sociétés de collecte exportatrices.

Pour la consommation locale, sur les 93.911 tonnes (2001) mises à terre, la part de la pêche industrielle et artisanale n'atteint que 4,8% dont les poissons d'accompagnement prennent une place importante. Elle ne participe donc que très faiblement dans la consommation de produits halieutiques de la population qui est actuellement de 6 kg *per capita*.

L'administration des pêches, suivant son plan directeur 2004-2007, prévoit une augmentation de la contribution de la pêche industrielle spécialisée en moyenne de 1 500 tonnes par an de poissons, la pêche artisanale, vu ses multiples difficultés de rentabilité étant maintenue à son niveau de production actuel.

2. ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE

2.1. Analyse externe

Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Une forte demande des pays asiatiques en poissons congelés entiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence avec les poissons « portions » en provenance de l'Inde sur les marchés réunionnais. • Les marchés européens ne demandent que les poissons nobles de fond suffisamment travaillés (éviscération, étêtage).

2.2. Analyse interne

Atouts	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel énorme en poissons pélagiques et nobles de fond sous-exploités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Stocks riches non encore explorés. • Etude scientifique des stocks assez onéreuse. • Inexistence de politique claire de l'exploitation industrielle (pour l'exportation) et traditionnelle (pour la consommation locale) des poissons. • Production encore faible nécessitant le développement d'autres techniques de pêche commerciale. • Pêche industrielle. • Risque de conflits sur les espaces et les ressources avec les activités de chalutage aux crevettes. • Technique de chalutage industriel destructrice des fonds marins avec risque de captures accidentelles d'espèces menacées et protégées (tortues, dauphins...). • Pêche artisanale. • Coût d'investissements relativement élevé avec des charges lourdes. • Manque d'expérience en gestion des embarcations motorisées des pêcheurs artisans. • Peu de confiance accordée par les banques pour l'obtention de crédits, la pêche artisanale étant considérée comme très aléatoire.

3. POLITIQUE

3.1. Enoncé de la politique

Dans le cadre du plan directeur de la pêche et de l'aquaculture 2004-2007, il s'agit d'augmenter les recettes en devises de l'Etat et participer à la satisfaction des besoins alimentaires de la population.

3.2. Objectifs

Les objectifs assignés à la filière pêche aux poissons sont, de :

- augmenter la production et les profits tirés de l'exploitation des potentiels existants,
- accroître la contribution de la pêche industrielle et artisanale à l'approvisionnement du marché local en poissons.

3.3. Stratégies

Pour réaliser ces objectifs, les stratégies ci-après sont préconisées.

- Gestion pour une exploitation durable et pour la préservation de l'environnement.
- Diversification des ressources destinées à l'exportation.
- Accroissement de la production pour le marché local.

3.4. Grands axes d'actions

Le plan directeur 2004-2007 prévoit les actions ci-après.

- Renforcement du suivi et du contrôle de la pêcherie.
- Mise en place de programmes de recherche ciblés pour l'aménagement de la pêcherie : Evaluation des stocks et suivi de la pêcherie.
 - Harmonisation de la répartition des zones de pêche entre les pêches traditionnelles, artisanales et industrielles en fonction des objectifs fixés.
 - Aménagement de l'exploitation des poissons démersaux, capturés par chalutage.
 - Prospection de nouvelles zones et de nouvelles ressources halieutiques : Poissons nobles de fond (côte Ouest et Centre-Est).
 - Augmentation des débarquements et de la commercialisation des poissons d'accompagnement du chalutage crevettier.
 - Intensification de l'exploitation industrielle des poissons d'exportation hors des zones crevettières et commercialisation de leurs captures accessoires sur le marché intérieur.
- Développement de la pêche artisanale aux poissons nobles de fond.

ANNEXES

Abréviations

AFD	Agence Française de Développement.
GAPCM	Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar.
TED	Turtle Exclusive Devices, dispositif d'échappement des tortues.

Références

ANDRIANAIVOJAONA C. et al.. La pêche artisanale à Toamasina. Programme Sectoriel Pêche. PNUD/FAO. MAG/92/004-DT/7/96. 1996.

ANDRIANAIVOJAONA Ch. et al. (eds). Aménagement de la pêcherie crevette, Actes de l'atelier, Antananarivo, Madagascar – 17-19 juin 2003. 2003.

ANDRIANAIVOJAONA Ch. et al.. Bilan diagnostic 1996-2001. Secteur halieutique et aquacole à Madagascar. 2003.

ANDRIANAIVOJAONA Ch. et al.. Plan directeur 2004-2007, secteur halieutique et aquacole à Madagascar. 2003.

Anonyme, Rapports annuels du Ministère chargé de la pêche et de l'aquaculture.

Petit glossaire

Long-liner (ou palangrier). Bateau de pêche qui utilise des palangres.

Palangre. Engin de pêche composé d'une ligne mère pouvant atteindre 180 km de long et de plusieurs lignes secondaires auxquelles sont attachés plusieurs milliers d'hameçons.

Poisson benthique (ou démersal). Poisson vivant sur le fond.

Poisson démersal (ou benthique). Poisson vivant sur le fond.

Poisson pélagique. Poisson vivant en pleine eau.

Ressource ichtyologique. Ressource en poisson.